



Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]

B-1400 NIVELLES
Belgique

Le 22 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à un contrat « Artecosa Sprl » et vous êtes pleinement propriétaire d'œuvres d'art, de manuscrits et de photographies.

La société Artecosa Belgique, à la demande de la FSMA l'autorité des marchés financiers belge, a été interdite d'exercer son activité à compter du 1^{er} janvier 2015. En effet, de nouvelles réglementations liées à une harmonisation européenne ont modifiés en profondeur les règles de commercialisation et de placement sur le marché belge. Ces règles font suite à l'extension du champ d'application de la loi prospectus à compter du 1^{er} novembre 2014.

Ces évolutions nous ont obligées à nous adapter, mais devant les difficultés, elles ne nous permettent plus de poursuivre notre activité en Belgique.

Toutes les œuvres qui vous appartiennent sont en gardiennage dans les locaux de la société Farin à Bruxelles, société spécialisée en gardiennage d'œuvres d'art, Chaussée de Haecht n°637 - B-1030 BRUXELLES.

Il sera nécessaire, que vous puissiez en prendre possession physiquement dans le courant du mois de janvier 2017, une permanence est prévue le 11 janvier 2017 à partir de 11 heures.

Cependant dans le cas où vous ne souhaiteriez pas récupérer vos œuvres, nous pouvons nous occuper de trouver une solution de vente pour votre compte.

Je comprends que ce changement soit important mais nous sommes obligés de nous conformer à la législation belge.

N'ayant plus aucune activité, la société sera mise en liquidation très rapidement.

Cet arrêt d'activité ne remet pas en cause notre secteur d'activité dans l'art qui se comporte bien. Les dernières études publiées par Artprice le démontre. Les achats et les investissements dans l'art pourront toujours se faire mais pas sous une entité belge.

Afin d'être davantage réactif, nous vous proposons de nous répondre par mail à contact@artecosa.com.

Nous restons à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de salutations distinguées.